Lille : un Franco-congolais “très fertile” poursuivi pour aide à l’immigration clandestine

27/08/2010 à 13h15

« C’est l’état civil de la mairie qui a signalé cette affaire », commence la procureure Nourith Reliquet. Cinq ans après, la justice est enfin saisie.

Julien B., né en 1966 au Congo, a l’air de connaître les subtilités du code civil aussi bien qu’un juriste. C’est du moins la thèse du procureur Laurent de Caigny. En 2000, le jeune homme arrive à Lille où il demande le statut de réfugié politique étant donné la guerre civile congolaise. Comme demandeur d’asile, il reçoit immédiatement un récépissé l’autorisant à séjourner temporairement en France. Hier, on n’a pas su s’il avait obtenu ce statut. Toujours est-il qu’en 2001, Julien B. trouve l’amour et se marie avec une Française. À l’époque, au bout de trois ans de mariage avec un conjoint français, on obtient automatiquement la nationalité française. « Tout ça tombe bien car, courant 2004, le prévenu, une fois devenu français, se fâche avec sa femme » ironise le procureur. Divorce.

En 2005, le nouveau Français reconnaît carrément cinq bébés. Les cinq mères, étrange coïncidence, viennent toutes d’Afrique. Bien sûr, les cinq mamans d’un petit Français obtiennent toutes une autorisation de séjour de dix ans. Deux d’entre elles, interrogées par la police, reconnaissent que Julien B. n’est pas le père. Me Corinne Alsac, pour le prévenu poursuivi pour aide à l’immigration clandestine, assure que son client, mal vu parce que stérile avec sa femme, aurait voulu trop bien faire ensuite. Trois mois de sursis.

Nord Eclair

(merci à Vandewalle)